YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/321

OBJET : Convention de prestation de service artistique relative à une animation musicale conclue avec l'association ActeEmploi.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la Délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la Ville d'Yerres organise, une animation musicale intitulée "l'intégral des mélodies de Martial Caillebotte" dont la prestation se déroulera le Dimanche 26 novembre 2000, à 16H00 à l'Orangerie de la Propriété Caillebotte, 8, rue de Concy 91330 Yerres..

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service avec l'association ActeEmploi, représentée par son Président J.P. Blin, dont le siége social est situé 24, rue Dagorno, 75012 PARIS, pour un montant de 16.000 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous fonction 33, nature 6042.

Fait à Yerres, le 16 novembre 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE